

ACTION URGENTE

IRAN. DES PRISONNIERS RISQUENT DE CONTRACTER LE CORONAVIRUS

Les autorités iraniennes doivent libérer immédiatement et sans condition des centaines de prisonniers d'opinion alors que les craintes sont vives que le coronavirus (COVID-19) ne se propage dans les prisons iraniennes. Elles doivent prendre des mesures en vue de protéger la santé de toutes les personnes placées en détention et envisager de toute urgence de libérer celles et ceux qui sont en attente de leur jugement ou qui risquent particulièrement de développer une forme sévère de la maladie ou de mourir.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Responsable du pouvoir judiciaire – Ebrahim Raisi

*c/o Mission permanente de l'Iran auprès de l'Organisation des Nations unies
622 Third Avenue, 34th Floor
New York, NY 10017, États-Unis
https://www.instagram.com/raisi_org/*

Monsieur,

Je vous adresse ce courrier au sujet de la propagation inquiétante du coronavirus (COVID-19) dans les prisons iraniennes. Si je suis conscient-e que les autorités iraniennes ont annoncé des mesures concernant la libération de certains prisonniers en réponse à l'épidémie, je suis préoccupé-e par le maintien en détention de centaines de prisonniers d'opinion, dont des défenseur-e-s des droits humains, des manifestant-e-s pacifiques et des personnes incarcérées uniquement pour avoir exercé sans violence leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion. Toutes ces personnes n'auraient en fait jamais dû être incarcérées.

Plus généralement, je suis préoccupé-e par la santé de tous les prisonniers en Iran. Dans plusieurs prisons à travers le pays, des détenus ont été testés positifs au coronavirus, suscitant de graves inquiétudes pour tous ceux qui sont détenus dans la même aile. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), certains groupes de personnes semblent être particulièrement exposés au risque de développer une forme sévère de la maladie ou de mourir, notamment les personnes âgées et celles qui souffrent d'autres problèmes de santé. En Iran, la population carcérale englobe de tels groupes. En outre, certains prisonniers se voient systématiquement refuser les soins médicaux dont ils ont besoin et pourraient donc, s'ils contractent le virus, être plus vulnérables à ses effets. Amnesty International a déjà dénoncé la privation de soins médicaux adaptés à titre de mesure punitive contre les prisonniers d'opinion.

De nombreux prisonniers en Iran ont prié instamment les responsables de s'attaquer aux conditions de surpopulation, de manque d'hygiène et d'installations sanitaires dans les prisons, qui les exposent à un risque accru de contracter la COVID-19. D'après certaines informations, certains n'ont pas reçu suffisamment de savon et autres produits d'hygiène. De nombreuses familles se sont dites inquiètes au sujet de leurs proches incarcérés et pensent que les autorités devraient tester systématiquement les prisonniers présentant des symptômes du coronavirus.

Je vous demande de libérer immédiatement et sans condition tous les prisonniers d'opinion, notamment les défenseur-e-s des droits humains et les personnes détenues pour avoir pris part pacifiquement aux manifestations de novembre 2019 et janvier 2020. Je vous prie aussi d'envisager rapidement de libérer d'autres détenus, particulièrement celles et ceux qui sont en attente de leur procès et les plus vulnérables face au virus, et de prendre les mesures nécessaires afin de protéger la santé de tous les prisonniers et l'égalité d'accès aux tests.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération,

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les préoccupations sont vives concernant la propagation du coronavirus à l'intérieur des prisons iraniennes et le fait que les autorités iraniennes ne font pas assez pour protéger les populations carcérales. L'Agence de presse des défenseurs des droits humains (HRANA), basée à l'étranger, a signalé les faits suivants : dans la prison de Shahr e Rey (aussi appelée Gharchak), dans la ville de Varamin, deux prisonniers sont morts de la COVID-19 à l'isolement ces derniers jours, après qu'on a refusé de leur prodiguer des soins médicaux et de les admettre à l'hôpital ; auparavant dans la même prison, alors que certains prisonniers avaient été testés positifs au coronavirus, les détenus ont été contrôlés uniquement pour des fièvres et on leur a fourni une solution à l'eau de Javel pour désinfecter eux-mêmes les surfaces qui, selon leurs témoignages, émettait des vapeurs irritant leurs poumons ; dans la prison centrale de Karaj, de nouveaux cas de coronavirus sont signalés chaque jour et des prisonniers ont entamé une grève de la faim pour protester contre la pénurie de produits sanitaires et l'absence de mesures prises afin de prévenir la propagation du virus à l'intérieur de la prison ; dans la prison d'Urumieh, début mars 2020, plus de 100 prisonniers dans une aile de la prison ont entamé une grève de la faim pour protester contre la pénurie de produits sanitaires dans la prison, malgré des cas suspectés de coronavirus parmi les prisonniers ; et, dans la prison d'Evin à Téhéran, les détenus ont alerté sur le fait que le quartier des femmes a été désinfecté après qu'un gardien a été testé positif au coronavirus alors qu'auparavant, l'ensemble du quartier devait partager l'utilisation d'un produit désinfectant. L'organisation de défense des droits humains Ahwaz a également signalé que deux détenus dans la prison centrale d'Ahvaz avaient contracté le coronavirus et que d'autres prisonniers du même quartier n'avaient pas été testés. Plusieurs prisonniers d'opinion observent une grève de la faim à la prison d'Evin pour protester contre le refus persistant des autorités de leur accorder une permission de sortie.

De nombreuses prisons iraniennes présentent des conditions de détention qui sont bien loin de respecter les normes internationales ; elles sont notamment surpeuplées, mal ventilées et infestées d'insectes, offrent un accès limité à l'eau chaude pendant l'hiver, une nourriture insuffisante et un nombre de lits insuffisant (Pour en savoir plus, veuillez consulter les documents suivants : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2018/03/iran-new-evidence-of-appalling-treatment-of-women-human-rights-defenders-held-in-shahre-rey-prison/> et <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde13/5515/2017/fr/>). De telles conditions sont propices à la propagation des maladies infectieuses.

Depuis que l'épidémie de coronavirus en Iran a été rendue publique en février 2020, de nombreuses familles de détenus ont fait part de leur inquiétude quant à la santé de leurs proches et ont demandé la libération des prisonniers d'opinion et de toutes les personnes maintenues en détention pour des motifs à caractère politique. Elles ont dénoncé le fait que le manque de produits sanitaires et les conditions déplorables accroissent les risques pour les détenus. Elles ont demandé à l'Administration pénitentiaire iranienne, placée sous l'autorité du responsable judiciaire, de désinfecter régulièrement les prisons, de fournir des masques et des gels aseptisants pour les mains aux prisonniers, de placer en quarantaine ceux qui sont suspectés d'avoir contracté le virus et d'accorder un maximum de permissions de sortie. Si les autorités judiciaires ont fait un certain nombre d'annonces sur les mesures qu'elles comptent prendre pour prévenir la propagation du coronavirus dans les prisons, y compris sur leur intention de libérer des milliers de prisonniers temporairement et après paiement d'une caution, et d'accorder des grâces à certains types de prisonniers, des centaines de prisonniers d'opinion demeurent incarcérés ([pour en savoir plus](#)).

Selon le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), les populations carcérales sont particulièrement exposées aux maladies infectieuses comme la COVID-19 et les conditions de détention peuvent exacerber les risques, notamment un risque accru de transmission de maladies, particulièrement dans les prisons où la surpopulation est forte et où les services de santé disponibles sont moins développés que ceux qui existent à l'extérieur. Aux termes du droit international, notamment de l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela), les autorités pénitentiaires doivent veiller à ce que toutes les personnes détenues aient rapidement accès à une aide médicale et à des soins de santé. Les prestations de soins de santé aux prisonniers relèvent de la responsabilité de l'État. Les prisonniers doivent recevoir des soins médicaux de même qualité que ceux disponibles dans la société, y compris lorsqu'il s'agit de tester, prévenir et traiter la COVID-19. Lorsqu'un établissement pénitentiaire dispose de ses propres installations hospitalières, le personnel affecté et le matériel fourni doivent y être suffisants pour assurer un traitement et des soins adéquats aux détenus qui y sont envoyés. Les détenus qui requièrent des traitements spécialisés ou des soins chirurgicaux doivent être transférés vers des établissements spécialisés ou vers des hôpitaux civils.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : persan, anglais.

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 7 mai 2020

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Groupe (ils)